



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 14 octobre 2022

Appauvrissement des agents de la Sécurité Sociale depuis 20 ans

Alors que :

- le Président de la République et le gouvernement appellent les chefs d'entreprise à augmenter leurs salariés pour atténuer les effets de l'inflation actuellement à plus de 6%,
- que Madame BORNE, 1^{er} Ministre, s'engage tous les jours à revaloriser la valeur « travail »,
- que l'ensemble des prestations sociales versées par les Caisses de Sécurité sociale a été revalorisée de 4%, dont les retraites qui ont déjà été revalorisées en fin d'année dernière de 1% - ce qui porte leur revalorisation à 5%,
- que quatre ministres ont demandé, par voie de presse, l'ouverture immédiate de négociations pour revaloriser le point d'indice des 150 000 salariés de la Sécurité sociale, sur la base des 3,5% accordés en juillet 2022 aux fonctionnaires, cette augmentation ne couvre même pas l'inflation sur 1 an qui s'élève à 5.6% en septembre et qui poursuit son accélération.
- que, à la veille de la réunion paritaire nationale du 6 septembre 2022, l'entourage de Madame BERTIN, Directrice de l'UCANSS (organisme de tutelle des personnels des organismes de Sécurité sociale), précise qu'il communiquera sur le coût d'un tel geste « *lorsque le montant de la revalorisation sera connu* » sous-entendant ainsi qu'aucun cadrage n'avait été préalablement arrêté,
- que l'article 20 de la Convention Collective Nationale des Cadres et Employés des Organismes de Sécurité sociale prévoit expressément l'ouverture de négociations à l'initiative de la partie la plus diligente lorsque les variations du coût de la vie sont au moins égales à 5 %,
- que seul **SUD** a rappelé et demandé, dès le mois d'août 2022, l'application de l'article 20 de cette CCN...

Et alors ?

Alors, dans les faits, la mise en application de ces fortes paroles d'engagement se résume à une dérisoire revalorisation de 3,5% de la valeur du point, à effet du 1^{er} octobre 2022, à prendre ou à laisser.

Un odieux chantage auquel ont cédé certains syndicats dits « représentatifs » mais en aucun cas une négociation !

Ce que dénonce vigoureusement SUD ! Cette manière de procéder n'est pourtant pas une nouveauté au sein de la Sécurité sociale : en fait de dialogue social salarial, la Tutelle (l'UCANSS) arrive toujours avec un projet déjà cadré non négociable. Ce qui pour SUD est totalement inadmissible !

SUD rappelle en effet :

- qu'il y a trente ans, le point d'indice de la Sécurité sociale était supérieur au SMIC horaire brut et ce, jusqu'en 2002, date du passage à l'euro, et qu'à ce jour, le SMIC horaire a plus que doublé à 11,07 € alors que, dans le même temps, le point d'indice conventionnel n'a progressé que de 15% s'établissant à 7,24342 €,
- qu'au mois de décembre 1993, les salariés de la Sécurité sociale ont vu la fin de leur régime de retraite complémentaire CPOSS entériné par certaines OS dites représentatives par son transfert à l'AGIRC-ARRCO à compter du 1^{er} janvier 1994, entraînant de facto en moyenne une perte de 25% de retraite complémentaire pour les agents de la Sécurité sociale,
- qu'en novembre 2004, certaines organisations syndicales représentatives ont signé la nouvelle classification salariale en argumentant : « *qu'il vaut mieux cela que rien du tout* » et ont ainsi acté la disparition des 2% d'augmentation par année d'ancienneté, remplacée par une augmentation de deux points d'expérience (correspondant à 14,47 € brut) par an : là encore, il s'agit d'une régression inacceptable !
- que les dernières augmentations de la valeur du point remonte au 01 juin 2010 pour 0.8% et au 01 mai 2017 pour 0.5%, qui ne couvrent même pas l'inflation sur les 10 dernières années !
- que les trois premiers niveaux de cette classification (qui en compte 9) ont une rémunération inférieure au SMIC ; un comble pour des organismes de droit privé dirigés paritairement par les partenaires sociaux sous la tutelle de l'État !

Pour la fédération SUD Protection Sociale, il faut en finir avec l'hypocrisie de nos gouvernants et du syndicalisme d'accompagnement de la régression sociale et de la précarisation, oublieux des textes conventionnels qu'il a signés